

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

RÈGLEMENT NUMÉRO 214

Règlement 214 établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'utilisation de barils récupérateurs d'eau de pluie

- CONSIDÉRANT QUE** la « Stratégie québécoise d'économie d'eau potable », laquelle vise entre autres à réduire la consommation d'eau potable;
- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite encourager les citoyens à adopter des habitudes de vie écoresponsables;
- CONSIDÉRANT QU'** afin de promouvoir le développement durable, de réduire l'utilisation de l'eau potable et de conserver cette richesse tout en favorisant l'utilisation de l'eau de pluie en la destinant à un usage où l'eau potable n'est pas nécessaire, le conseil municipal souhaite offrir un programme d'aide financière pour l'achat et l'utilisation de barils récupérateurs d'eau de pluie;
- CONSIDÉRANT QU'** un baril récupérateur d'eau de pluie permet de recueillir jusqu'à 1 000 litres d'eau de pluie par mois;
- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'accompagner les citoyens dans leur transition écologique en promouvant l'utilisation de baril récupérateur d'eau de pluie;
- CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 12 mai 2025;

En conséquence,

le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Le présent règlement vise à promouvoir et à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie homologués en accordant une subvention payable aux propriétaires d'immeubles résidentiels sur lesquels sont érigés des bâtiments et qui en font la demande, le tout sous réserve du respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

ARTICLE 3 : Définitions

- **Baril récupérateur d'eau de pluie** : Tout baril susceptible de recueillir de l'eau de pluie, commercialisé et homologué.
- **Bâtiment** : Construction à caractère permanent ayant une toiture supportée par des murs et faite de l'assemblage de plusieurs matériaux.
- **Municipalité** : Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

ARTICLE 4 : Programme d'aide financière

Le conseil municipal adopte un programme en vertu duquel la municipalité accorde une aide financière aux personnes admissibles pour l'acquisition d'un baril.

ARTICLE 5 : Conditions d'admissibilité

Les personnes admissibles au programme d'aide financière sont celles qui, au moment de l'acquisition du baril récupérateur d'eau de pluie, sont des résidents de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle;

Le baril acquis doit être commercialisé, mis en vente et distribué comme étant un baril récupérateur d'eau de pluie;

L'achat du baril récupérateur d'eau de pluie doit avoir été effectué auprès du commerçant situé au Québec;

La demande de remise est limitée à (1) baril récupérateur d'eau de pluie par immeuble (propriété).

ARTICLE 6 : Montant de l'aide financière

Le montant de l'aide financière consentie dans le cadre du présent programme est de cinquante pour cent (50%) du coût d'acquisition du baril récupérateur d'eau de pluie avant taxes.

L'aide financière accordée ne peut excéder cent dollars (100,00 \$) par demandeur, et ce, pour une durée de deux (2) ans.

Les demandes d'aide financière sont acceptées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des fonds prévus à cet effet. Les demandes reçues par la suite sont mises en attente jusqu'à la confirmation de la reconduction du programme l'année suivante, le cas échéant.

ARTICLE 7 : Demande d'aide financière

Toute demande d'aide financière doit être formulée dans les deux (2) mois suivant la date d'achat du baril en postérieure à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Le produit doit avoir été commercialisé (neuf). L'auto fabrication ne donne pas droit à la remise.

La demande doit être effectuée par écrit, sur le formulaire prescrit à cette fin, déposée à la municipalité et accompagnée des documents suivants :

1. Une copie de la facture ou du reçu d'achat sur lequel est indiqué le nom de l'entreprise qui a effectué la vente et les taxes applicables;


2. Une copie d'un document démontrant que le demandeur réside sur le territoire de la municipalité;
3. Une photo de l'installation du baril.

ARTICLE 8 : Durée du programme

Le programme d'aide financière prend fin lorsque le montant d'aide financière annuellement disponible selon le budget adopté par le conseil municipal pour le programme est épuisé.

ARTICLE 9 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Estelle Muzzi
Mairesse


Stéphanie Leblanc
Greffière-trésorière

Date de l'avis de motion : 12 mai 2025
Date du projet de règlement : 12 mai 2025
Date de l'adoption : 9 juin 2025
Date de promulgation : 16 juin 2025
Date d'entrée en vigueur : 16 juin 2025



Formulaire de demande de subvention

Baril récupérateur d'eau de pluie

RENSEIGNEMENT SUR LE PARTICIPANT

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

INFORMATION ET DOCUMENTS À JOINDRE À LA DEMANDE

- Facture d'achat (incluant date, prix et item acheté permettant de vérifier l'achat du baril).
- Photo du baril récupérateur d'eau de pluie.
- Preuve de résidence (permis de conduire ou compte de taxes au nom du propriétaire).

AUTORISATION ET DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

- J'autorise la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle à inspecter ma propriété pour vérifier l'acquisition du baril récupérateur d'eau de pluie.
- Je comprends que si je ne respecte pas toutes les conditions et les modalités, ainsi que tous les termes prévus au programme, le processus d'analyse de la demande peut être retardé ou la demande peut être jugée inadmissible. Je reconnais qu'en cas de fausse déclaration, la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle pourra demander le remboursement de l'aide financière versée.

TRANSMISSION DU FORMULAIRE

Je déclare avoir lu et compris l'ensemble des conditions, modalités et termes du programme. Je déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques et complets.

Signature du participant : _____

Date : _____

Faire parvenir votre formulaire par la poste, par courriel ou au bureau municipal aux coordonnées suivantes :

Par courriel : info@mun-sbdl.ca

Par la poste : Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
116, rang Saint-Claude
Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec) J0J 1V0

Réservé à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle

Numéro de la demande : _____

Montant de la subvention : 100,00 \$

Signature du responsable: _____

Date : _____